Nations Unies S/2016/60



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 janvier 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est le vingt-troisième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014) et du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application desdites résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui y figurent reposent sur des données auxquelles les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des renseignements obtenus auprès du Gouvernement de la République arabe syrienne et de sources publiques. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur leurs livraisons humanitaires portent sur la période allant du 1er au 31 décembre 2015. Des données plus récentes ont été prises en compte, le cas échéant.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique et militaire

3. En décembre, la République arabe syrienne était toujours le théâtre d'un conflit généralisé et très violent. Les bombardements aériens aveugles et disproportionnés et les attaques au sol menés par les forces gouvernementales ainsi que les pilonnages systématiques effectués par des groupes d'opposition armés non étatiques et des groupes désignés comme terroristes ont continué de tuer, blesser et déplacer des civils. Les hostilités sont restées marquées par un mépris généralisé des règles du droit international humanitaire et de l'obligation des parties de protéger les civils.

4. En décembre, différents acteurs ont signalés des décès de civils. Le réseau syrien des droits de l'homme a réuni des informations sur le meurtre de 1 446 civils, tandis que le Gouvernement de la République arabe syrienne, a indiqué que 222 civils avaient été tués et 585 blessés. L'Organisation des Nations Unies a reçu des

16-00701 (F) 220116 220116





informations concernant des allégations d'emploi de barils d'explosifs par des membres des forces gouvernementales, lesquels auraient entraîné la mort de 76 personnes, dont 12 enfants, en décembre. L'Organisation des Nations Unies n'a pas été en mesure de vérifier ces chiffres de manière indépendante.

5. De violents affrontements ont continué d'être signalés à Damas et dans la province de Rif-Damas, en décembre. Les forces gouvernementales ont mené plusieurs offensives. D'après le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), environ 72 civils dont 19 enfants, auraient été tués à Douma lors d'attaques aériennes et d'offensives terrestres menées entre le 4 et le 16 décembre. Le Haut Commissariat a également reçu des informations faisant état de frappes aériennes qui ont touché le marché Souk el-Tijari dans la ville de Téchrine, le 4 décembre, et qui auraient causé la mort de 26 civils, dont six enfants. La place principale de la localité de Kafr Batna, aurait été également touchée le même jour faisant 15 morts parmi les civils, dont quatre enfants. Le 25 décembre, le chef de l'Armée de l'islam, Zahran Alloush, et cinq autres membres du Groupe ont été tués lors d'une frappe aérienne sur Douma qui, bien que revendiquée publiquement par le Gouvernement de la République arabe syrienne a été attribuée à la Fédération de Russie par l'Armée de l'islam.

6. Les 22 et 23 décembre, les forces gouvernementales syriennes auraient attaqué un village tenu par les rebelles dans le sud-ouest de Damas, à Moadamiya, en procédant à des tirs d'artillerie et en larguant des barils d'explosifs à partir d'hélicoptères. Les militants locaux, les groupes d'opposition, et les observateurs ont accusé le Gouvernement d'avoir utilisé des armes chimiques dans le cadre de cette opération, faisant valoir que cinq personnes, dont 1 civil, étaient décédées par asphyxie à la suite d'une attaque de missile, le 22 décembre. Cette affirmation n'a pas pu être vérifiée.

7. Les groupes d'opposition armés non étatiques ont continué de pilonner et de bombarder Damas au cours de la période à l'examen. Selon des sources sur le terrain, le 2 décembre, 3 civils auraient été tués et 26 autres blessés, dont 14 étudiants de l'Institut supérieur el-Cham dans le quartier Roukn el-din qui a été touché par des obus de mortier. Le même jour, un obus de mortier a touché la faculté de génie civil dans le quartier de Baramkeh à Damas blessant deux étudiants et un enseignant. Selon les informations communiquées par le Gouvernement de la République arabe syrienne, le 3 décembre, 14 obus de mortier et des roquettes ont touché la capitale, tuant 3 personnes et en blessant 26 autres. Par la suite, le 8 décembre, 12 roquettes et des missiles ont touché une école, un hôpital et des installations sportives blessant sept personnes. Les 12 et 13 décembre, 91 roquettes et missiles ont touché principalement des zones habitées par des civils tuant 15 personnes et en blessant 56. Le 14 décembre, la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève a informé le Haut Commissariat que l'hôpital Biruni et l'hôpital français de Damas avaient été touchés le 8 décembre par des tirs de roquettes, faisant un mort et un blessé parmi le personnel.

8. Le 19 décembre, Samir Kuntar, militant et membre du Hezbollah libanais, a été tué par une explosion qui a détruit un immeuble résidentiel de six étages à Jaramana au sud-est de Damas. L'explosion a également causé la mort de huit autres personnes, y compris des commandants du Hezbollah et fait plusieurs blessés. D'après des sources officielles syriennes, Samir Kuntar a été tué par un « tir de

roquette ». Le Hezbollah a affirmé que deux avions israéliens avaient violé l'espace aérien syrien pour perpétrer l'attentat. L'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure de confirmer ou d'infirmer cette affirmation.

9. Au cours de la période considérée, d'intenses combats se sont poursuivis dans les différentes régions de la province d'Alep. Les forces progouvernementales au sol appuyées par des frappes aériennes du Gouvernement et de la Russie, ont touché des zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques à proximité de la frontière turco-syrienne, y compris plusieurs villages près des postes frontière de Bab el-Haoua et de Bab el-Salam. Dans le sud de la province d'Alep, les forces gouvernementales ont progressé et le 20 décembre ont repris les villes de Khan Touman et de Karasna ainsi que des zones avoisinantes aux groupes d'opposition armés non étatiques et au Front el-Nosra. Les forces gouvernementales ont continué de progresser également dans les zones rurales à l'est d'Alep, se dirigeant vers Deir Hafer et el-Bab, des bastions de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le 29 décembre, l'EIIL aurait commencé de se retirer de la ville d'El-Bab et de villages au nord-est d'Alep. Le 11 décembre, des groupes d'opposition armés non étatiques ont enregistré des avancées contre l'EIIL, dans le nord de la province d'Alep, le long du tronçon de frontière avec la Turquie encore détenu par cette organisation, et se sont emparés du village de Hamzat.

10. Le 26 décembre, la nouvelle coalition arabo-kurde, connue sous le nom de Forces démocratiques syriennes, a progressé dans la lutte contre l'EIIL, grâce à l'appui des forces de la coalition sous commandement américain, et s'est emparée du barrage de Tichrin au nord-est d'Alep, en zone rurale. Les opérations au niveau du barrage ont été suspendues pendant plusieurs jours. Dans la ville d'Alep, des groupes d'opposition armés non étatiques ont continué de bombarder des secteurs civils dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Le 9 décembre, par exemple, au moins 4 civils auraient été tués et plus de 50 autres blessés lorsque le quartier Al Nile, a été pilonné.

11. À Lattaquié, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, les forces gouvernementales, appuyées par des frappes aériennes russes, ont poursuivi leur offensive contre des groupes d'opposition armés non étatiques. Le 18 décembre, les forces gouvernementales ont repris les monts Nouba, dans le jebel Akrad et Burj el-Kassab, dans le sous-district de Rabia, le 28 décembre.

12. Les combats se sont poursuivis entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques dans la province de Homs. Le 4 décembre, 10 civils, dont trois enfants, ont été tués lorsqu'une roquette qui aurait été tirée par les forces gouvernementales a touché une zone résidentielle à Talbiseh. Le 29 décembre, les forces gouvernementales ont repris la ville de Maheen et le village de Hwarin ainsi que le contrôle de plusieurs collines et fermes aux alentours de Qaryatein. Le 12 décembre, l'EIIL a revendiqué la responsabilité d'un attentat à la voiture piégée dans le quartier de Zahra à Homs, faisant au moins 16 morts et 45 blessés parmi les civils. Le 28 décembre, un attentat-suicide à la voiture piégée, qui n'a été revendiqué par aucun groupe, a explosé dans le même quartier, et aurait fait 30 morts et 190 blessés par la population civile.

13. Dans la province de Hassaké, les forces d'autodéfense syriennes ont poursuivi leur offensive au sud contre l'EEIL, avec l'appui des forces de la coalition sous commandement américain et des Unités de protection populaire kurdes, qui auraient lourdement bombardé la ville de Arishah le 14 décembre. Ailleurs à Hassaké, l'EIIL

aurait fait exploser trois camions-citernes remplis d'explosifs, le 10 décembre, tuant 22 civils à Tel Tamer. Le 30 décembre, l'EIIL aurait fait exploser des bombes dans deux restaurants du quartier à majorité chrétienne de Westa dans la ville de Kamishli, tuant au moins 16 civils et en blessant 30 autres.

14. Dans la province de Deir-Zor, le 5 décembre, l'EEIL aurait lancé des tirs de mortier contre le quartier d'el-Joura tenu par les forces gouvernementales dans la ville de Deir-Zor, tuant quatre civils et en blessant plusieurs autres. Le 22 décembre, au moins neuf étudiants auraient été tués et 20 autres blessés lorsque des obus de mortier tirés par l'EIIL ont frappé une école dans la zone de Hrabish de la ville de Deir-Zor. Le lendemain, la ville de Jafra et le district d'el-Sena dans la ville de Deir-Zor seraient tombés aux mains de l'EIIL.

15. Dans la province de Deraa, les combats se sont poursuivis entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques. Le 3 décembre, cinq civils auraient été tués par des tirs d'artillerie lourde des membres des forces gouvernementales, à Sanamain, et six autres auraient été tués le jour suivant. Le 23 décembre, une frappe aérienne a touché une zone résidentielle du centre-ville de Cheik Miskin, tuant apparemment huit civils, dont cinq enfants. Deux civils auraient été tués deux jours plus tard, lors d'une offensive aérienne menée par le Gouvernement dans la zone.

16. En décembre, la Fédération de Russie et les forces de la coalition sous commandement américain ont poursuivi leurs opérations contre l'EIIL dans toute la République arabe syrienne. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que pendant une période de 24 heures, entre le 15 et le 16 décembre, les autorités russes avaient confirmé avoir effectué 59 sorties aériennes contre 212 cibles dans les provinces d'Alep, de Hama, de Hassaké, de Homs, d'Edleb, de Raqqah et de Lataquié, et qu'entre le 25 et le 30 décembre elles avaient effectué 286 sorties à Alep, Damas, Hama, Hassaké, Homs, Edleb, Lataquié, et Raqqah. Pour sa part, le commandement central des États-Unis a confirmé avoir procédé dans le même temps à au moins 161 frappes aériennes contre des cibles de l'EIIL dans les provinces suivantes : Alep, Deir el-Zor, Hassaké et Raqqah.

17. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a reçu un certain nombre d'informations selon lesquelles les frappes aériennes auraient fait plusieurs victimes parmi la population civile. Les rapports faisant état de l'origine des frappes aériennes ne pouvaient toutefois pas être confirmés avec certitude. Ainsi, le 6 décembre, des frappes aériennes auraient touché les villages de Qahtaniya et de Hettin dans la zone rurale de Raqqah, tuant au moins 15 civils et en blessant au moins 25. Le 16 décembre, 21 civils auraient été tués lors d'un raid aérien sur la ville de Raqqah, qui a détruit plusieurs bâtiments, y compris une mosquée. D'après l'Observatoire des droits de l'homme en Syrie, les frappes aériennes russes ont causé la mort de plus de 2 300 personnes et celles de la coalition menée par les États-Unis 299 personnes.

18. Au cours des dernières semaines de la période à l'examen, les manifestations d'inquiétude de la part des organisations non gouvernementales et des observateurs se sont multipliées au sujet de la campagne aérienne menée par la Fédération de Russie. Le 20 décembre, Human Rights Watch a publié un rapport faisant état de l'utilisation d'armes à sous-munitions à au moins 20 reprises depuis que le Gouvernement de la République arabe syrienne et la Fédération de Russie ont commencé leur campagne aérienne conjointe le 30 septembre. Dans le rapport, il est

fait observer que ces armes sont interdites au niveau international et que, par définition, elles frappent de manière aveugle. La Fédération de Russie a constamment et catégoriquement rejeté ces rapports qu'elle considère entachés de parti pris et d'allégations sans fondement et a nié tout recours à des armes à sous-munitions.

19. En novembre, les déplacements de civils se sont poursuivis partout en République arabe syrienne, avec plus de 76 000 déplacés provenant de zones situées dans les provinces suivantes : Alep, Deraa, Edleb, Raqqah et Rif-Damas. À Alep, des affrontements entre les groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales, ont déplacé environ 10 000 personnes de plusieurs régions du sud de la province, y compris de Khan Touman, vers le nord. Dans la province d'Edleb, l'intensification des attaques aériennes dans le nord et l'ouest de la zone rurale de Jisr el-Chougour a déplacé environ 4 700 personnes à l'intérieur du district. 500 personnes de plus ont fui vers la province de Lataquié et 1 750 vers la Turquie. En décembre, quelque 17 000 déplacés sont revenus dans la région de Tamannah dans le sud-est de la province d'Edleb depuis Marat el-Numan où ils se trouvaient depuis le mois d'octobre 2015. Dans la province de Deraa, à l'issue d'intenses bombardements aériens, plus de 10 000 personnes ont été déplacées de Cheik Miskin vers les villages de Nawa, Dael, Hara, Jassem, et autres zones avoisinantes.

20. Les infrastructures civiles ont continué d'être prises pour cibles durant la période à l'examen. D'après des sources du Haut Commissariat, le 13 décembre, quatre écoles ont été endommagées lors de frappes aériennes à Douma, tuant quatre enseignants et huit enfants. Dans la province de Deir-Zor, l'école primaire Sabie el-Jamia a été atteinte début décembre, faisant 3 morts parmi les élèves et 4 parmi les membres du personnel de l'école et blessant 17 élèves.

21. Un certain nombre de faits nouveaux se sont produits concernant plusieurs accords locaux conclus au cours de la période à l'examen. Dans le quartier de Waar de la ville d'Homs, un accord étant intervenu à la fin du mois de novembre 2015 entre un comité local représentant les résidents, les groupes d'opposition armés non étatiques et le Gouvernement, 300 combattants et plus de 500 familles, dont près de 170 enfants de moins de 12 ans, ont été évacués vers la ville d'Edleb le 9 décembre. Dans le cadre de l'Accord, trois convois interorganisations ont fourni une aide humanitaire à 75 000 personnes dans le besoin. Dans la province de Rif-Damas, le 22 décembre, les forces gouvernementales ont intensifié leurs attaques au sol et leurs offensives aériennes à Muadamiyat al-Sham en dépit d'un accord local, faisant 5 morts et 12 blessés. Le 26 décembre, le Gouvernement a fermé la route principale vers Muadamiyat al-Sham en vue d'empêcher la circulation de tous les civils vers ou à partir de la ville.

22. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce qu'on appelle l'Accord de cessez-le-feu portant sur quatre villes, Zabadani, Madaya, Fouaa, Kafraya et leurs environs, une équipe des Nations Unies, avec le Comité international de la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge arabe syrien, la Croix-Rouge libanaise et la Humanitarian Relief Foundation ont organisé l'évacuation humanitaire des blessés et des membres de leurs familles qui les accompagnaient, avec l'appui crucial des gouvernements turcs et libanais. Le 28 décembre, 338 habitants de Fouaa et de Kafraya et 125 de Zabadani et Madaya ont été évacués par la Turquie et le Liban. Conformément aux dispositions de l'Accord, de l'aide humanitaire a été acheminée à Fouaa, Kafraya et

Madaya le 11 janvier. Quelques jours plus tôt, le 20 décembre, six frappes aériennes, qui seraient attribuées à la Fédération de Russie, ont touché la ville d'Edleb à plusieurs endroits. L'attaque aurait fait 95 morts et 170 blessés. L'accord de cessez-le-feu portant sur quatre villes incluait Edleb parmi les villes concernées.

23. Dans la province de Deraa, un accord a été conclu le 7 décembre entre le Front el-Nosra et le Gouvernement afin de permettre aux combattants de quitter Deraa pour la province d'Edleb. Cent-quatre-vingt-cinq combattants en tout auraient été escortés par les forces gouvernementales vers la province d'Edleb. Dans le Wadi Barada dans la province de Rif-Damas, un accord aurait été conclu le 21 décembre entre les dirigeants locaux et le Gouvernement sur le rétablissement de l'approvisionnement en eau de la ville de Damas à condition que le Gouvernement ouvre l'accès à la ville et autorise l'entrée de l'aide humanitaire et médicale; l'arrêt des tirs d'artillerie et des bombardements dans la zone; et la remise en liberté des détenus originaires de Wadi Barada. Conformément à l'Accord, le Gouvernement a ouvert la route vers Wadi Barada le 3 janvier et les dirigeants locaux ont rétabli partiellement l'approvisionnement en eau à Damas, en attendant que le Gouvernement se conforme aux dispositions restantes de l'Accord.

24. Le 18 décembre, à l'issue de la troisième réunion du Groupe d'appui International de la République arabe syrienne (ISSG), qui s'est tenue à New York, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle il a prié l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de réunir les représentants du Gouvernement syrien et de l'opposition pour qu'ils engagent d'urgence des négociations officielles sur un processus de transition politique, s'est déclaré favorable à la mise en place en parallèle d'un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien, et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur des options envisageables pour de nouvelles mesures de confiance. En outre, le 22 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2258 (2015) renouvelant l'autorisation pour l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires d'exécution à continuer de mener des opérations transfrontières par les points de passage de Ramtha, Bab al-Hawa, Bab al-Salam et al-Yarubiyah pour une période de 12 mois ainsi que le mandat du mécanisme de surveillance de l'Organisation des Nations Unies pour une même période.

B. Droits de l'homme

25. L'ampleur et la gravité des violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme, et des atteintes à ces droits, sont demeurées inquiétantes au cours de la période considérée. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de recevoir des plaintes et de recenser les cas de détention arbitraire, de violence sexuelle et sexiste, de torture et d'autres formes de mauvais traitements, ainsi que de décès dans les centres de détention du Gouvernement. Il a également reçu des informations selon lesquelles des groupes d'opposition armés non étatiques ont mis en place, dans les zones qu'ils contrôlent effectivement, des systèmes de justice parallèles qui ne sont pas conformes aux normes internationales des droits de l'homme et dans le cadre desquels des civils et d'autres personnes protégées font l'objet d'enlèvements, de traitements cruels et dégradants, et d'exécutions en dehors de toute procédure régulière.

26. Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat a reçu des informations sur la détérioration des conditions de détention dans le quartier des femmes de la prison centrale de Adra à Damas. Selon des informations non confirmées près de 300 détenues supplémentaires auraient été déférées à la prison en novembre et en décembre, entraînant une forte surpopulation carcérale de cet établissement. D'après le Haut Commissariat, la pénurie de services médicaux a encore aggravé la situation.

27. Dans la province de Hassaké, le 9 décembre, l'EIIL aurait libéré 25 Assyriens, dont deux enfants. Au total, 123 personnes ont été libérées depuis le mois de février, et plus de 100 civils assyriens seraient toujours détenus par cette organisation.

28. Le 4 décembre, dans le village de Qahtaniya situé dans la province de Raqqah, des combattants de l'EIIL auraient décapité un civil accusé d'espionnage. Le 8 décembre, l'organisation aurait exécuté trois personnes dans la ville de Taqba, accusées de ridiculiser l'EIIL. Le lendemain, l'EIIL a enlevé un civil chrétien à Tabqa au motif qu'il n'aurait pas payé l'impôt.

29. Le 3 décembre, l'EIIL a diffusé une vidéo qui montrerait l'exécution de six résidents de la ville de Deir-Zor, dans le château de Rahba près de Mayadin, accusés de collaboration avec le Gouvernement. Si l'on en croit la vidéo, des enfants de moins de 15 ans procéderaient à ces exécutions. Le même jour, dans la ville d'Abou Kamal de la province de Deir-Zor, l'EIIL aurait exécuté une femme qui était accusée de blasphème.

30. D'après des sources du Haut Commissariat, le 3 décembre, les Unités de protection populaire kurdes ont fermé les voies d'accès à Hassaké, empêchant ainsi les civils arabes déplacés de pénétrer dans la ville, et arrêtant bon nombre d'entre eux au motif qu'ils auraient été associés à l'EIIL. Le même jour, des combattants de ces Unités auraient incendié des maisons dans les villages à majorité arabe de Mabruka, Abou Shakhat, Rajya et Rajan, dans la province de Hassaké, accusant les habitants d'entretenir des liens avec l'EIIL.

31. Le 14 décembre, des combattants des Unités de protection populaire kurdes auraient enrôlé de force un enfant de sexe masculin dans la périphérie rurale de la ville de Kamishli.

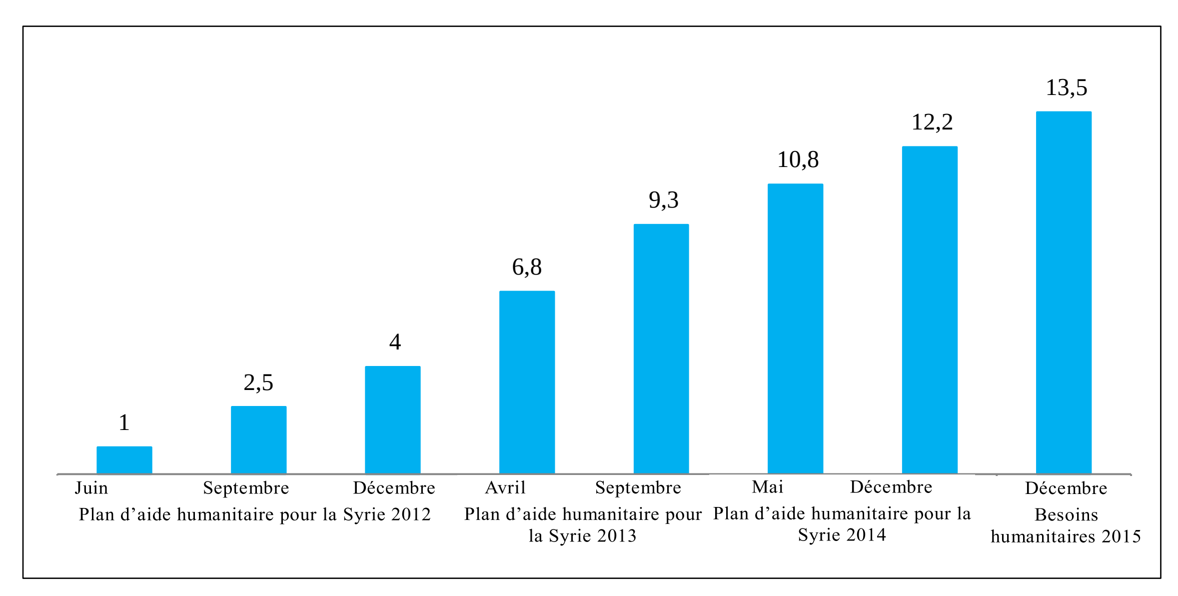
C. Aide humanitaire

32. La situation humanitaire en République arabe syrienne s'est encore dégradée en 2015. On compte désormais 13,5 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, contre 12,2 millions en 2014, soit une augmentation de 11 %. En 2015, les organismes des Nations Unies ont apporté tous les mois à des millions de personnes une aide sans laquelle leur survie était en jeu. Le nombre de personnes aidées par les organismes des Nations Unies, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a plus que doublé entre le premier et le deuxième semestre de l'année écoulée. Le nombre des bénéficiaires d'une aide alimentaire est resté largement constant tout au long de l'année 2015, pendant laquelle le Programme alimentaire mondial (PAM) a desservi 4,2 millions de personnes par mois. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a dispensé en moyenne 1,3 million de traitements médicaux par mois. En 2015, les organismes des Nations Unies et leurs

partenaires ont demandé un montant total de 7,4 milliards de dollars pour le Plan d'aide humanitaire et le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience. Au total, 3,8 milliards de dollars, soit 53 % du montant demandé, ont été reçus. En 2016, un montant de 7,7 milliards de dollars a été demandé à la faveur des deux appels pour financer les interventions.

Personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, 2012-2015

(En millions)



Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.

33. Au mois de décembre, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide par tous les moyens à des millions de personnes sur le territoire de la République arabe syrienne et à l'extérieur, conformément aux résolutions 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015). Le PAM a apporté une aide alimentaire à 3,6 millions de personnes. L'OMS a distribué des médicaments et des fournitures médicales pour permettre de dispenser près de 780 000 traitements et de faire face à plus de 50 000 traumatismes. L'UNICEF a offert un soutien multisectoriel à 3,9 millions de personnes. Le HCR est venu en aide à près de 470 000 personnes auxquelles il a distribué des produits de première nécessité. Les partenaires du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont assuré des services de santé procréative et de lutte contre la violence sexiste en faveur de plus de 18 000 personnes. La FAO a pris des mesures d'aide alimentaire et de soutien agricole à l'intention de 625 000 personnes. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a distribué des produits de première nécessité à 151 000 personnes. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est venu en aide à plus de 280 000 réfugiés de Palestine. Les organisations non gouvernementales ont elles aussi poursuivi leur aide à des niveaux analogues à ceux des mois précédents. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a continué de fournir des services de base dans les zones sous son contrôle ainsi que dans de nombreuses autres régions échappant à son contrôle.

34. Les livraisons transfrontières se sont poursuivies au cours de la période considérée. Au 31 décembre, 240 convois de l'ONU et de ses partenaires d'exécution étaient arrivés en République arabe syrienne depuis la Turquie (162 convois) et la Jordanie (78 convois), conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015). Une aide alimentaire a ainsi été fournie à plus de 2,5 millions de personnes; des produits non alimentaires à 1,8 million de personnes; de l'eau et des produits d'hygiène à 2,2 millions de personnes[1]; et des fournitures médicales nécessaires à l'administration de 4,9 millions de traitements ont été livrés dans six provinces. Comme le prévoient les résolutions 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015), l'ONU a préalablement informé le Gouvernement syrien des convois, notamment de la nature de leur contenu, de leur destination et du nombre de leurs bénéficiaires.

35. Le Mécanisme de surveillance des Nations Unies a poursuivi ses activités en Jordanie et en Turquie. Au mois de décembre, il a contrôlé 17 convois humanitaires des Nations Unies, soit 476 camions, afin de confirmer la destination humanitaire de chaque cargaison, et avisé les autorités syriennes de chaque convoi. Il a continué de bénéficier de la coopération active des Gouvernements jordanien et turc. Trois convois interorganisations sont venus apporter une aide humanitaire à 75 000 personnes dans le quartier de Waar, dans la ville d'Homs, les 5 et 12 décembre et le 11 janvier. Le Gouvernement de la République arabe syrienne n'a pas autorisé le chargement de matériel chirurgical dans le premier convoi du 5 décembre, privant par là même quelque 24 480 personnes des secours dont elles avaient besoin. Les 11 et 14 janvier, aux termes de l'accord dit « des quatre villes », un convoi interorganisations transportant des vivres, des articles médicaux et des couvertures a été acheminé à Madaya dans le Rif-Damas, où il a bénéficié à plus de 40 000 personnes, et à Fouaa et Kefraya, dans la province d'Edleb, où 20 000 personnes ont pu en profiter. Le 14 janvier, l'OMS a obtenu l'autorisation de faire entrer un dispensaire mobile dans Madaya pour commencer à soigner ceux qui y souffraient d'une grave malnutrition.

36. Les organismes des Nations Unies ont effectué d'autres livraisons transfrontières au mois de décembre. L'OMS, par exemple, par l'entremise de ses partenaires locaux, a fourni près de 350 000 traitements de part et d'autres des lignes du conflit dans les provinces d'Alep et de Homs. L'UNICEF et ses partenaires ont apporté une aide à 11 000 personnes à Moudamiyé al-Sham dans le Rif-Damas, notamment en leur distribuant de l'eau et des articles d'assainissement, des fournitures médicales et des compléments nutritionnels. Le PAM et ses partenaires locaux ont livré des vivres pour 2 000 habitants des zones rurales d'Akash et Salba dans la province de Hama and 5 000 habitants de Tiba dans le Rif-Damas. Le HCR a distribué des articles de première nécessité à 3 500 personnes dans la région de Hol (province de Hassaké). La FAO a quant à elle livré des produits vétérinaires pour les têtes de bétail appartenant à 18 000 habitants de la province de Raqqa.

[1] Cette augmentation s'explique notamment par des livraisons d'hypochlorite de sodium pour le traitement des systèmes d'approvisionnement en eau, qui devraient toucher environ 800 000 personnes dans les bassins versants.

Acheminement de l’aide humanitaire

37. L’acheminement de l’aide humanitaire est demeuré extrêmement difficile dans de nombreuses régions de la République arabe syrienne en raison de la poursuite des combats, de l’insécurité et des manœuvres d’obstruction délibérées des parties, notamment de procédures administratives lourdes, dont ont pâti une large part des 13,5 millions de personnes dans le besoin. En 2015, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ne sont même pas parvenus à atteindre un tiers des localités difficiles d’accès par mois. Dans tous les secteurs excepté celui de la santé, ils ont été en mesure de venir en aide à beaucoup moins de personnes vivant dans des zones difficiles d’accès pendant le second semestre de 2015 que pendant la première moitié de l’année.

38. L’accès aux 4,5 millions de personnes vivant dans des régions difficiles d’accès est resté une préoccupation majeure. Depuis le début de 2015, sur les 113 demandes présentées au Gouvernement en vue de l’acheminement de convois interorganisations, seules 13 ont été approuvées et ont permis l’envoi de 25 tels convois pour aider 620 500 personnes; 15 autres demandes ont reçu un accord de principe mais les convois n’ont pas encore été menés à bien dans l’attente de l’approbation finale des forces de sécurité, en raison du manque de sécurité, à défaut d’un accord sur l’itinéraire le plus sûr ou parce qu’ils sont encore en cours d’organisation; trois demandes ont été annulées pour des raisons de sécurité; 80 sont restées sans réponse pendant plus de trois mois; et deux ont été de nouveau présentées et n’ont toujours pas été approuvées. Le nombre de demandes qui ont été acceptées en 2015 est en diminution par rapport aux années précédentes.

39. Au mois de décembre, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont pu atteindre 49 des 147 zones difficiles d’accès (33 %). Ils ont été en mesure d’apporter une aide alimentaire à plus de 240 000 personnes dans 45 localités, de dispenser une aide médicale qui a permis l’administration de 386 000 traitements médicaux dans 17 localités, de fournir une assistance à 370 000 personnes en matière d’approvisionnement en eau, d’assainissement et d’hygiène dans 11 localités et de distribuer des articles de première nécessité à 63 000 personnes dans six localités. Plus de la moitié des zones difficiles d’accès sont contrôlées par l’EIIL et les organismes des Nations Unies n’ont pas pu prêter assistance à leurs habitants au mois de décembre, sauf pour la FAO qui est parvenue, grâce à ses partenaires locaux, à livrer du blé et des semences d’orge à 5 400 habitants des zones contrôlées par l’EIIL dans la province de Hassaké.

40. Les combats qui se poursuivent dans plusieurs provinces ont également nui au bon acheminement de l’aide humanitaire et empêché les populations d’accéder aux services essentiels. Par exemple, dans le nord de la province de Hama, e manque de sécurité a empêché l’acheminement vers les sous-districts de Kafr Zeita et Kafr Nabudah d’une aide alimentaire, qui a été redirigée vers la province d’Edleb pour répondre aux besoins de 10 000 personnes qui y avaient été déplacées.

41. L’ingérence délibérée des parties au conflit et les restrictions qu’elles imposent à la liberté de circulation ont également continué d’empêcher le bon acheminement de l’aide. Le PAM, qui a suspendu toutes ses opérations d’assistance destinées aux zones contrôlées par l’EIIL parce qu’il lui était impossible de travailler de manière indépendante et d’assurer le suivi des activités, n’est toujours pas en mesure de prêter assistance aux personnes dans le besoin se trouvant dans ces zones. De ce fait, se trouvent privées d’aide humanitaire quelque 720 000 personnes vivant dans

les provinces de Deir el-Zor et de Raqqa, dans certaines zones rurales du nord de la province d'Alep et de l'est de la province de Homs et dans des enclaves situées dans les zones rurales du sud de la province d'Hassaké et du nord-ouest de la province de Hama.

42. L'acheminement des fournitures humanitaires a pu reprendre au mois de décembre au point de passage Nousseibin/Qamichli, qui avait été temporairement fermé en octobre pour des raisons de sécurité. Depuis le 12 décembre, le PAM a pu reprendre ses activités normales et fournir à plus de 240 000 personnes toute l'aide prévue en empruntant le point de passage. L'UNICEF a distribué à plus de 700 000 personnes des fournitures médicales, de l'eau et des produits d'assainissement et des fournitures scolaires.

43. L'UNRWA a continué de voir toutes ses activités à Yarmouk suspendues au mois de décembre; sa dernière mission dans cette localité remonte au 28 mars. L'UNRWA n'a été autorisé à effectuer aucune mission à Yalda, Babila et Beit Saham au mois de décembre. D'autres organisations humanitaires auraient toutefois été autorisées à poursuivre leurs activités dans ces localités. Un nombre limité de marchandises continuent d'y être livrées quotidiennement.

44. Les procédures administratives en vigueur ont continué de retarder ou de limiter l'acheminement de l'aide par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires. Les modifications apportées à la mi-novembre à la réglementation relative à l'importation de denrées alimentaires, en vertu desquelles ces denrées doivent être déclarées aux ambassades syriennes des pays d'origine, ont provoqué d'importants retards dans les livraisons du mois de décembre. Le Gouvernement a toutefois accordé un délai de grâce de trois mois aux organisations pour respecter ces procédures et les importations ont depuis repris normalement.

45. Au 31 décembre, 69 demandes de visas destinés au personnel de l'ONU (nouveaux visas ou renouvellements) étaient encore en attente, le délai des 15 jours ouvrables ayant été dépassé pour 25 d'entre elles. En décembre, 34 demandes de visas ont été approuvées. Au total, 44 demandes de visa ont été rejetées en 2015, compte non tenu des quatre fonctionnaires de l'ONU déclarés *persona non grata* au mois de février. À titre de comparaison, 28 demandes de visa avaient été refusées pour toute l'année 2014.

46. Au total, 16 organisations non gouvernementales internationales ont été autorisées à travailler en République arabe syrienne. Ces organisations ont continué de se heurter à une série d'obstacles administratifs et de restrictions qui ont des incidences sur leur capacité d'agir et réduisent ainsi les possibilités qu'elles ont de nouer des partenariats avec des organisations humanitaires nationales, d'ouvrir des antennes, d'effectuer des missions, de se joindre à des convois interinstitutions et de procéder à des évaluations indépendantes des besoins. Au mois de décembre, trois demandes de visas destinés à des membres d'organisations non gouvernementales internationales étaient toujours en attente d'approbation, et 13 demandes avaient été approuvées.

47. Le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à travailler en partenariat avec les organismes des Nations Unies est passé de 138 (avec 221 antennes) à 139 (avec 223 antennes) en décembre. Une nouvelle organisation non gouvernementale nationale a été ajoutée à la liste du Rif-Damas et la nouvelle branche d'une organisation non gouvernementale qui figurait déjà sur la

liste approuvée a également été autorisée. Les organisations non gouvernementales nationales autorisées continuent de devoir suivre des procédures complexes pour pouvoir travailler en partenariat avec les organismes des Nations Unies.

Zones assiégées

48. Sur les 4,5 millions de personnes qui vivent dans des zones difficiles d'accès en Syrie, 393 700 sont toujours assiégées – 200 000 par l'EIIL à Deir el-Zor; 181 200 par les forces gouvernementales en divers points de la Ghouta orientale, à Daraya et à Zabadani (province de Rif-Damas); et environ 12 500 par des groupes d'opposition armés non étatiques et le Front el-Nosra à Fouaa et Kefraya (province d'Edleb). Il n'y a eu aucun progrès en 2015 concernant l'accès des agents humanitaires aux personnes vivant en zones assiégées, dont moins de 1 % par mois reçoivent des vivres ou des produits non alimentaires et environ 3 % bénéficient d'une aide médicale.

49. Au cours de la période considérée, les parties au conflit ont continué d'interdire ou de restreindre sévèrement l'accès aux zones assiégées. En décembre, 2 661 enfants vivant en zones assiégées ont reçu des manuels et un soutien scolaire. Aucune autre forme d'aide n'a pu être fournie dans les zones assiégées ce mois-là. L'acheminement des marchandises par les itinéraires officiels reste en grande partie bloqué, d'où les prix élevés pratiqués dans les zones assiégées pour les produits de base qui parviennent à être livrés via des filières non officielles et irrégulières. La liberté de circulation demeure très restreinte, même si les étudiants et les membres des conseils de réconciliation sont parfois autorisés à sortir des zones assiégées et à y revenir.

50. Dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), quelque 176 500 personnes sont assiégées dans les localités suivantes : Douma, Harasta, Arbin, Zamalka, Aïn Tarma, Hammoura, Jisrein, Kafr Batna, Seqba et Zebdin. Au mois de décembre, l'UNICEF a livré des manuels et des fournitures scolaires à 2 300 enfants à Harasta.

51. À Zabadani (province de Rif-Damas), jusqu'aux évacuations qui ont eu lieu récemment, environ 700 personnes étaient toujours assiégées par les forces gouvernementales. Le 28 décembre, les blessés et les membres de leur famille ont pu être évacués de Zabadani et Madaya aux termes de l'accord dit « des quatre villes ». Au mois de décembre, l'UNICEF a livré des manuels et des fournitures scolaires à 340 enfants à Zabadani.

52. À Daraya (province de Rif-Damas), quelque 4 000 personnes restent assiégées par les forces gouvernementales. Aucune assistance n'a pu être fournie dans cette région au mois de décembre. L'ONU n'a pas été en mesure de venir en aide aux habitants de Daraya depuis 2012.

53. À Fouaa et Kefraya (province d'Edleb), environ 12 500 personnes sont toujours assiégées par des groupes d'opposition armés non étatiques et le Front el-Nosra. Aucune assistance n'a pu être fournie dans la région au mois de décembre. Les blessés et les membres de leur famille ont pu être évacués le 28 décembre au titre de l'Accord dit « des quatre villes ». Au 13 janvier, un convoi humanitaire organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies, le CICR et le Croissant-Rouge arabe syrien a apporté une aide humanitaire vitale à 40 000 personnes qui en avaient le plus grand besoin à Madaya et 20 000 autres à Fouaa et Kefraya.

54. Dans les quartiers ouest de Deir el-Zor contrôlés par le Gouvernement, environ 200 000 personnes sont assiégées par l'EIIL. La FAO et ses partenaires ont fourni des traitements pour le bétail à 1 600 personnes et des semences de blé à 500 personnes. Les autorisations ayant été obtenues, il est toujours prévu d'organiser un pont aérien d'urgence interinstitutions afin d'acheminer des secours humanitaires dans la zone. L'opération n'a toutefois pas encore pu démarrer en raison de la poursuite des combats autour de l'aéroport militaire.

Libre passage des fournitures, du personnel et du matériel médicaux

55. En décembre, l'OMS et ses partenaires d'exécution ont traversé les lignes de front dans les provinces d'Alep et de Homs pour livrer des médicaments et des fournitures médicales permettant l'administration de plus de 346 000 traitements. Les problèmes d'accès découlant des tentatives d'obstruction des parties au conflit et du climat d'insécurité de plus en plus grave sont les principaux obstacles auxquels se heurte l'OMS pour mener à bien ses opérations, ce qui a des répercussions pour les patients et les personnes les plus vulnérables et se solde par une augmentation de la morbidité et de la mortalité au sein de la population. Le fait qu'il ne soit pas possible d'acheminer des fournitures médicales et du matériel médical de première nécessité, en particulier dans les zones qui sont difficiles d'accès, assiégées ou sous le contrôle de groupes d'opposition armés non étatiques continue d'entraîner des pertes en vies humaines, faute d'accès à une aide médicale à l'importance vitale. Cinq demandes déposées par l'OMS auprès du Gouvernement de la République arabe syrienne concernant l'envoi de médicaments et de fournitures médicales dans 12 localités de cinq provinces sont toujours en attente de réponse, y compris des demandes pour pouvoir atteindre Cheikh Miskin dans la province de Deraa, Shadade dans la province de Hassaké, ainsi que Douma et Harasta dans le Rif-Damas.

56. L'UNICEF a livré des trousses de soin et d'accouchement pour plus de 200 000 personnes dans des centres de santé primaires, des hôpitaux et des dispensaires mobiles dans les provinces du nord du pays, et des trousses de soins d'urgence permettant d'effectuer 40 000 consultations médicales dans les provinces du sud. Des dispositifs de traitement des eaux desservant 400 000 personnes ont été distribués, y compris pour 70 000 personnes dans des zones difficiles d'accès.

57. En décembre, l'OMS, l'UNICEF et ses partenaires ont vacciné 860 000 enfants contre la poliomyélite. Une campagne de vaccination a été menée pour la première fois à Kobané, en faveur de 17 800 enfants, ainsi qu'À Raqqa, Deir al-Zor, Hassaké, dans l'est d'Alep, l'est de Hama et l'est de Homs. La campagne de vaccination menée en novembre 2015 à l'échelle infranationale dans les zones difficiles d'accès a permis de toucher 208 334 enfants (soit 35 % des 597 000 enfants visés). Les équipes de vaccination n'ont pu se rendre dans les provinces d'Edleb, Raqqa, et Deir al-Zor, non plus qu'à Palmyre, Ghantou et Teir Maala (province de Homs), ni dans la Ghouta orientale, à Madaya, et à Zabadani dans la province de Rif-Damas. À Raqqa, seul l'accès à Tal Abyad, via Hassaké, s'est avéré possible, et 6 554 enfants ont été vaccinés. Certaines zones de Yarmouk, Jobar, Daraya et Moudamiyet el-Cham ont pu être desservies.

58. L'accès humanitaire des organisations non gouvernementales spécialisées qui fournissent des services médicaux dans les zones contrôlées par l'EIIL reste extrêmement limité.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

59. Le 13 décembre, des attaques au mortier dans la ville de Damas ont gravement endommagé l'appartement d'un fonctionnaire du HCR, qui s'en est sorti sans blessures.

60. En tout, 34 membres du personnel de l'ONU – 31 agents de l'UNRWA, 1 du Programme des Nations Unies pour le développement, 1 de l'UNICEF et 1 du HCR/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets– sont toujours détenus ou portés disparus. Cinq agents de l'UNRWA ont été relâchés en 2015. Depuis mars 2011, 81 agents humanitaires ont été tués dans le conflit, à savoir 17 fonctionnaires de l'Organisation, 48 membres du personnel et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 8 bénévoles et agents de la Société du Croissant-Rouge palestinien et 8 membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales. Quinze de ces 81 personnes ont été tuées depuis le 1er janvier 2015.

III. Observations

61. Le mépris total des parties à l'égard de la vie et de la dignité humaine est resté un trait caractéristique du conflit syrien en 2015. Tout au long de l'année, la République arabe syrienne s'est enfoncée encore un peu plus profondément dans le conflit, qui a des répercussions dévastatrices sur les vies des simples citoyens et leurs sources de revenu. Nous avons vu des parents acculés n'avoir d'autre choix, en quête d'une vie meilleure et de davantage de sécurité, que de faire traverser la Méditerranée à leur famille à bord d'embarcations de fortune, voyages dont beaucoup ne sont jamais revenus. Nous avons vu le spectacle déchirant de personnes gravement malnourries à Madaya. L'utilisation de la famine comme méthode de combat, une tactique purement inhumaine, est devenue habituelle et systématique en République arabe syrienne. Je rappelle de nouveau à toutes les parties au conflit que les attaques contre les civils, l'utilisation d'armes explosives dans les zones civiles et les autres actes atroces interdits en droit international humanitaire doivent cesser. Les attaques visant intentionnellement des civils et l'utilisation de la famine comme arme de guerre sont des crimes de guerre et les coupables doivent répondre de leurs actes. Je suis également profondément préoccupé par les récentes frappes aériennes qui auraient fait des morts et des blessés parmi les civils et je rappelle à toutes les forces qu'il est de leur devoir de protéger les civils conformément aux normes et grands principes consacrés en droit international humanitaire, tels que les principes de proportionnalité, de discrimination et de précaution. Je demande de nouveau que la situation en République arabe syrienne soit déférée à la Cour pénale internationale.

62. Je reste profondément préoccupée par l'aggravation des besoins humanitaires en République arabe syrienne. En 2015, 1,3 million de personnes sont venues s'ajouter au 12,2 millions de personnes qui avaient déjà besoin d'une aide. Le nombre d'enfants en détresse a augmenté de 18 % et est passé de 5,1 à 6 millions. On compte désormais 6,5 millions de déplacés et, à la fin de 2015, plus de 4,6 millions de réfugiés avaient été enregistrés. Selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies, depuis 2011, environ 50 familles syriennes sont déplacées toutes les heures. Les répercussions du conflit sur les enfants et les jeunes syriens sont également très préoccupantes. Les parties au conflit continuent de tuer, de mutiler ou de recruter des enfants. Ils sont plus de 7,5 millions à grandir en

République arabe syrienne en ne connaissant rien d'autre que le conflit et plus de 2 millions sont déscolarisés. Cette situation aura des effets dévastateurs pour les années à venir si l'on n'y remédie pas d'urgence.

63. Toutes les parties au conflit ont continué d'empêcher la fourniture d'une aide humanitaire tout au long de 2015, au mépris de leurs obligations au regard du droit international humanitaire. Je suis extrêmement préoccupé par la situation désastreuse dans laquelle se trouvent les près de 400 000 personnes qui restent assiégées dans le pays. Le volume de l'aide fournie dans les zones assiégées est dérisoire et s'est encore amenuisé en 2015. Les parties doivent de toute urgence lever leurs sièges et autoriser également un accès durable et sans entrave aux 4,5 millions de personnes qui vivent dans des zones catégorisées comme difficiles d'accès. C'est au Gouvernement de la République arabe syrienne qu'il incombe avant tout de protéger sa population civile.

64. Malgré les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes en 2015. En moyenne, 6 millions de personnes par mois ont reçu une aide alimentaire, plus de 8,1 millions de personnes ont été alimentés en eau potable, plus de 4, 8 millions ont reçu des produits non alimentaires et 1,5 million ont bénéficié d'initiatives scolaires. L'insécurité, les combats et les manœuvres d'obstruction délibérées des parties continuent d'entraver l'acheminement de l'aide et les articles chirurgicaux sont toujours retirés des convois. Le déficit de financement s'est encore creusé. J'appelle tous les donateurs à faire preuve de générosité lors de la conférence d'annonces de contribution « Aider la Syrie et la région – Londres 2016 », qui se tiendra le 4 février. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ne peuvent faire leur travail que s'ils disposent de ressources suffisantes.

65. Je suis encouragé par l'évolution récente de la situation sur le plan politique, et en particulier par l'adoption, le 18 décembre, de la résolution 2254 (2015) par le Conseil de sécurité, qui ouvre une voie politique et fixe un calendrier pour mettre un terme au conflit syrien. Dans cette résolution, le Conseil a demandé de nouveau aux parties de respecter leurs obligations et engagé les membres du Groupe international d'appui pour la Syrie à faire pression sur les parties à cet égard. Je demande aux États membre du Groupe de donner suite à ces engagements pour permettre l'acheminement régulier et sans entrave, dans des conditions de sécurité, d'une aide humanitaire sur tout le territoire syrien, en particulier dans les zones assiégées ou difficiles d'accès, la libération des personnes détenues de manière arbitraire et la cessation immédiate de toutes les attaques contre les populations ou les biens civils et de l'emploi aveugle d'armes. La crédibilité de la relance du processus politique en dépend et nous comptons sur le Conseil et les États membres du Groupe pour appuyer activement les mesures de confiance plus détaillées que je proposerai plus tard dans le courant du mois de janvier. Il est impératif que toutes les parties s'efforcent par tous les moyens d'aider l'Organisation des Nations Unies à engager les négociations. Seul un véritable règlement politique conduit par les Syriens sur la base de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et du communiqué de Genève peut permettre de mettre un terme à cette tragédie et de rétablir la paix en République arabe syrienne.